

**COMMUNE NOUVELLE**  
**LIVAROT – PAYS D'AUGE**

Délibération N° 05.12.2022 / 13

**LUNDI 5 DECEMBRE 2022 à 18 HEURES 30**

**SÉANCE PUBLIQUE**  
**AU TELECENTRE**  
**Rue Delaplanche à LIVAROT**

Nombre de conseillers en exercice : 69  
Nombre de présents : 39  
Nombre de pouvoirs : 7  
Absents sans pouvoirs : 23  
Majorité absolue : 35

L'an **DEUX MIL VINGT DEUX**, le **5 DECEMBRE**, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune Nouvelle « Livarot – Pays d'Auge », légalement convoqué le 29 novembre 2022, s'est réuni en séance publique, au Télécenre, rue Delaplanche à Livarot, sous la Présidence de Monsieur Frédéric LEGOUVERNEUR, Maire.

**Étaient présents** : Mme Renée ANDRÉ, Mr Guillaume ANNE, Mr Roland BAUCHET, Mr Jean-Claude BENARD, Mme Vanessa BONHOMME, Mr Frédéric CANET, Mme Charlotte CHEVALLIER, Mme Géraldine DE BONAFOS, Mme Martine DESHAYES, Mr Jean-Louis DESMONTS, Mme Pauline DOLIGEZ, Mr Bernard DORIO, Mme Marianne FLORAT, Mr Alain FOUQUET, Mr Mickaël FOUQUET, Mr François GILAS, Mr Philippe GUILLEMOT, Mme Véronique HOMMAIS, Mme Sylvaine HOULLEMARE, Mme Jacqueline JULIEN, Mr Didier LALLIER, Mr Denis LE GOUT, Mme Sandrine LECOQ, Mr Xavier LEMARCHAND, Mr Dominique LESUFFLEUR, Mme Françoise MECKERT, Mr Dominique MOREAU, Mme Brigitte MOREIRA, Mme Pascale PAYNEL, Mme Emilie PIEDNOIR, Mr Michel PITARD, Mme Estelle PLANCHON, Mr Paul-Jean RIOULT DE NEUVILLE, Mr Philippe SOETAERT, Mr Yohann-Cédric TELLIER, Mr Jean TURQUETY, Mr Joël VREL, Mme Nathalie ZEYMES, formant la majorité des Conseillers en exercice.

**Absents ayant donné pouvoirs :**

- Mr Daniel ANTOINE, pouvoir à Mr Philippe SOETAERT.
- Mr Fabrice FOUCHET, pouvoir à Mr Jean-Claude BENARD.
- Mme Edwige HAYS, pouvoir à Mr Frédéric LEGOUVERNEUR.
- Mme Virginie LAURO, pouvoir à Mme Vanessa BONHOMME.
- Mr Christophe LERNER, pouvoir à Mme Sylvaine HOULLEMARE.
- Mme Anne-Marie SEGUIN, pouvoir à Mr Jean-Louis DESMONTS.
- Mme Isabelle VAN DER TUIJN, pouvoir à Mr Xavier LEMARCHAND.

**Absents excusés :**

- Mr Patrick BEAUJAN.
- Mme Mireille DROUET.
- Mme Jeannine LECLERC.
- Mme Stéphanie MARTIN.
- Mme Laure MONTREUIL.
- Mme Chantal POUCHARD.

**Absents .**

- Mme Virginie BARRIERE.
- Mr Jack BOISJOLY.
- Mme Evelyne BOUDEVIN.
- Mme Josette BRACONNIER.
- Mr Nicolas CHEREL.
- Mme Solène CUDENNEC.
- Mr Régis DUBOIS.
- Mr Thibault ECALARD.
- Mr Jérôme EDON.
- Mme Violaine GAUDEMER.
- Mr Arnaud JERU.
- Mme Véronique LADROUE.
- Mr Mickaël LAFOSSE.
- Mme Christine MOTTÉ.
- Mr Arnaud PHILIPPE.
- Mme Pascaline PHILIPPON.
- Mme Audrey QUERUEL.

Mme Véronique HOMMAIS est désignée secrétaire de séance.

**FERVAQUES – REHABILITATION D'UNE FRICHE EN CENTRE BOURG -  
CONSTRUCTION D'UN PREAU – AMENAGEMENT DE PLACE**

Un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 02 Août 2022 sous la forme de la procédure adaptée définie dans le code de la commande publique.

Après le dépouillement des offres faites par des entreprises différentes, les membres de la Commission d'Appel d'Offres se sont réunis le 30 Novembre 2022 pour étudier le rapport d'analyse des offres en fonction du prix des prestations et des valeurs techniques :

- Lot n° 1 Démolitions – Désamiantage : L'entreprise HAUTE NORMANDIE TRAVAUX PUBLICS (HNTP) a été sélectionnée pour un montant total de 55 902,00 € H.T
- Lot n° 2 VRD – Aménagements extérieurs : L'entreprise EIFFAGE a été sélectionnée pour un montant total de 86 556,80 € H T
- Lot n° 3 Gros Œuvre : L'entreprise SA POUCHIN DUVAL a été sélectionnée pour un montant total de 62 748,41 € H.T
- Lot n° 4 Charpente – Couverture – Bardage : L'entreprise SA POUCHIN DUVAL a été sélectionnée pour un montant total de 80 827,50 € H.T

Le coût total de la procédure adaptée s'établit comme suit :

Montant hors taxes :	286 034,71 €
TVA 20 %	57 206,94 €
<b>Soit T.T.C :</b>	<b>343 241,65 €</b>

Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses

Honoraires Architecte	24 301,74 €
Travaux	286 034,71 €
<b>TOTAL</b>	<b>310 336,45 €</b>

Recettes

Subvention Etat au titre de la DETR et/ou de la DSIL 30 %	93 100,00 €
Fonds de concours de la CALN	40 000,00 €
Autofinancement	177 236,45 €
<b>TOTAL</b>	<b>310 336,45 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal devra :

- Approuver le plan de financement comme mentionné ci-dessus
- Approuver le marché attribué aux entreprises citées ci-dessus pour la somme totale de 286 034,71 € hors taxes ;
- Solliciter un financement au titre de la DETR et/ou de la DSIL sur l'année 2022 à hauteur de 30 % ;
- Rappeler que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de Livarot – Pays d'Auge
- Désigner Monsieur le Maire responsable du marché ;
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à toutes signatures ou décisions afférentes à la réalisation des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le marché attribué aux entreprises citées ci-dessus pour la somme totale de 286 034,71 € hors taxes ;
- **SOLLICITE** un financement au titre de la DETR et/ou de la DSIL sur l'année 2022 à hauteur de 30 % ;
- **RAPPELLE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de Livarot – Pays d'Auge
- **DÉSIGNE** Monsieur le Maire responsable du marché ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à toutes signatures ou décisions afférentes à la réalisation des travaux.

Pour extrait certifié conforme au registre, le 5 décembre 2022.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060515-20221205-2022-12-08-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022



Le Maire de la Commune,  
« Livarot – Pays d'Auge »  
Frédéric LEGOUVERNEUR